

JMB/FD

N°2025-121

OBJET

**Budget régie
restauration/hébergement :
Décision modificative n° 1**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11

Votes pour : 13
Abstentions :
Votes contre :

Affiché à la porte de la
mairie le 16 septembre 2025
selon le relevé de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
06/09/2025 10:25:00 DEPT 65
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix septembre**, à dix-huit heures et trente minutes,
le conseil municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **monsieur André Mir, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : **1^{er} septembre 2025**

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de madame Marie-Pierre Forgue Superbie à monsieur René Daran

Absents/excusés : madame Marie-Françoise Vidalon, monsieur Jacques Roca

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont
au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article
L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après
l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Monsieur Philippe Aizier ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

Les crédits votés au budget primitif au chapitre 012 « Charges de personnel » sont
insuffisants pour payer les salaires de septembre des agents de la régie restauration-
hébergement et les salaires d'octobre, si l'hospice du Rioumajou reste ouvert.

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012 « Charges de
personnel » par virement de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général ».

De plus, il faut ajuster le montant des dotations aux amortissements par rapport aux
prévisions du budget primitif.

Par conséquent, je vous propose la décision modificative budgétaire suivante qui
s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et 250 € en section d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6088 : Autres matières et fournitures	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	24 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	24 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
R-28157 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
D-2188 : Autres	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 du budget de la régie restauration-hébergement pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	24 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	24 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
R-28157 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
D-2188 : Autres	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary Soulan, le 10 septembre 2025



Le maire,

André Mir